

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le lundi 7 novembre à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le 26 octobre 2016, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaients présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Marc DUPONT, Aurélie LE BOHEC, Jean-Christophe DOLAY, Florence PHILIPPE, Jessica BRAZIER, Antoine LEVENT

Absents excusés : Caroline NOL

Absents excusés et représentés : Laurent BEGUIN donne pouvoir à Sabine BEGUIN

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adhésion à l'ADICA
- Demande de subvention FDS 2017
- Décision Modificative
- Démission et nomination d'un délégué au syndicat des eaux de la Vallée du Péron
- Avis sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Housset, Monceau le Neuf et Faucouzy et Sons et Ronchères présentée par la société Energie des Ronchères.
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Aurélie LE BOHEC est élue secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

<b>2016-37 : Adhésion à l'ADICA</b>
-------------------------------------

Dans le cadre de la sécurisation de l'avenue Frédéric Vieffville, Monsieur le Maire propose l'adhésion à l'ADICA l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne.

L'adhésion de la commune sera effective dès notification de notre délibération au prochain conseil d'administration de l'Agence.

Le conseil municipal,

Vu les statuts et annexe financière transmis par le Président de l'Agence,

Vu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

- Demande au Maire de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) en 2016,
- Adopte les statuts et annexes relatives au protocole financier,
- Acte que Mr le Maire, ou son représentant, membre du Conseil Municipal, siègera aux assemblées générales de l'ADICA,
- Autorise Mr le Maire à signer les conventions de prestations avec l'ADICA,
- Dans le cadre des conventions signées avec l'ADICA :
  - Nomme Mr le Maire représentant du pouvoir adjudicateur,
  - Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces des marchés pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000.00 € HT, comme le prévoit l'article L2122.21.1 du code des collectivités territoriales,

- Engage des passations du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016,
- Formalise les appels publics à la concurrence par une annonce publiée et affichée en mairie ainsi que par l'envoi d'un dossier de consultation,
- Attribue les marchés au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.

### **2016-38 Demande de subvention FDS 2017.**

Dans le cadre de demande de subvention FDS, l'assemblée prend connaissance des devis pour la rénovation des trottoirs sur les voies communales.

L'assemblée après en avoir délibéré

DEMANDE la participation du FDS pour la réalisation des rénovations à émulsion des trottoirs.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

### **2016-39 Décision Modificative**

Le montant du reversement du FPIC 2016 pour Chevresis le FPIC s'élève à 2 993.00 € (le FPIC 2015 s'élevé à 1 544 €)

Au budget 2016 il a été provisionné la somme de 2 000 €.

Ainsi il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Article 73929-014 Fonds péréquation ressource intercommunales et communales	= + 993.00
Article 022 Dépenses imprévues	= - 993.00

Le conseil municipal

Décide d'effectuer cette Décision Modificative

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

**Le conseil municipal est offusqué devant une telle augmentation.**

### **2016-40 Démission et nomination d'un délégué au syndicat des eaux de la Vallée du Péron.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du syndicat des eaux du Péron où elle est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants nommés par le conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 28 mars 2014 ont été élus délégués au syndicat des eaux de la Vallée du Péron

Mr Marc DUPONT, titulaire	Florence PHILIPPE, suppléante
Mr Antoine LEVENT, titulaire	Caroline NOL, suppléante

Monsieur Antoine LEVENT informe l'assemblée de son souhait de démission du syndicat des eaux de la Vallée du Péron.

Après avoir entendu Mr LEVENT et en avoir délibéré,

L'assemblée

Accepte la démission de Mr LEVENT du sein du syndicat des eaux de la Vallée du Péron

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
10	0	0	0

## 2016-40 : Nomination d'un délégué du syndicat des eaux de la Vallée du Péron

Suite à la démission d'un délégué du syndicat des eaux de la vallée du Péron

L'assemblée procède à l'élection d'un nouveau délégué titulaire du syndicat des eaux de la Vallée du Péron.

Après avoir pris connaissance des candidatures décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral

Bulletins blancs : 0

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Sébastien SOLARI

10 voix

Monsieur Sébastien SOLARI ayant obtenu 10 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont proclamées élu délégué titulaire.

## 2016-41 Avis sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Housset, Monceau le Neuf et Faucouzy et Sons et Ronchères présentée par la société Energie des Ronchères.

L'assemblée prend connaissance du dossier de demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Housset, Monceau le Neuf et Sons et Ronchères.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal

Emet un avis défavorable à cette demande

En effet avec la recrudescence des autorisations d'exploiter des parcs éoliens, la commune va se trouver encerclée d'éoliennes. Ces ouvrages déforment le paysage de notre village et le bien-être de ses habitants (nuisances sonores, esthétiques, néfaste pour la santé, ...). L'implantation des éoliennes pourrait faire diminuer les valeurs foncières de la commune et pourrai être néfaste à l'activité de la maison de retraite.

**Le conseil municipal souhaite que cet avis soit pris en considération.**

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
0	10	0	0

## **Questions et informations diverses**

- Remerciement d'un habitant du village
- Problème de vitesse de connexion internet.
- Prise de connaissance d'un courrier du conseil départemental concernant les connexions internet
- Déploiement de la 4G de SFR sur le pylône de Valécourt.
- Liste des travaux effectués par la CCVO pendant cet hiver
- la fête communale aura lieu les 6 et 7 mai 2017
- Fossé à Valécourt à nettoyer par la voirie départementale

- Chasse sur les marais de commune : La commune donne gracieusement le droit de chasse à la société de chasse de Chevresis-Monceau .
- Le chemin départemental est dégradé (un panneau chemin dégradé a été installé par la DDT).
- Les travaux d'accessibilités de l'Eglise vont démarrer
- Avenir de la salle de l'ancienne classe : réflexion sur la création d'une micro crèche.
- Un particulier propose 2 terrains à bâtir.

Séance levée à 21 heures

Délibérations – séance du 7 novembre 2016

N° d'ordre	Motif	N° page
<b><u>2016-37</u></b>	Adhésion à l'ADICA	1
<b><u>2016-38</u></b>	Demande de subvention FDS 2017	2
<b><u>2016-39</u></b>	Décision Modificative	2
<b><u>2016-40</u></b>	Démission et nomination d'un délégué au syndicat des eaux de la Vallée du Péron.	3
<b><u>2016-41</u></b>	Avis sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Housset, Monceau le Neuf et Faucouzy et Sons et Ronchères présentée par la société Energie des Ronchères.	3